



Convention pour un stage à l'étranger (italie)

Par niis, le **31/03/2009** à **18:13**

Bonjour,

Je dois faire un stage dans le secteur de la traduction pour valider mon master. J'avais trouvé une agence de traduction, en Italie, qui avait accepté de m'accueillir pendant une durée de trois mois.

Mon université, l'agence et moi avons signé la convention de stage (rédigée en langue italienne). Et il y a peine quelques jours, l'agence en question s'est désistée, juste un mois avant le début du stage, et m'a donné comme motif le transfert de leur siège social juste pendant la période à laquelle je devais effectuer ce stage.

Je voudrais simplement vous demander si dans ce cas, la convention a une quelconque valeur juridique, si elle a la capacité de contraindre la société à respecter ses engagements. Merci de votre attention

anais